



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 11 septembre 2015

Aux locataires des habitations Saint-Georges II
7255, rue Lajeunesse

Travaux pour améliorer la performance de la toiture

En bref...

Investissements

Plus de 300 000 \$

Calendrier

De la mi-septembre à la fin d'octobre
2015

Entrepreneur

Technitoit inc.



Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h.

Travaux plus bruyants les premiers jours, surtout pour les locataires du dernier étage. Ils seront effectués après 8 h.

Les travaux doivent être réalisés par **beau temps**. Leur durée pourrait donc varier. Dans certains cas exceptionnels, la plage horaire pourrait être prolongée, si la bonne marche des travaux l'exigeait.

Les travaux permettront de protéger votre immeuble contre les infiltrations d'eau et les intempéries. L'ajout d'une membrane blanche diminuera la chaleur qui entre dans l'immeuble par le toit en été.

- Les toitures seront refaites.
- Une membrane élastomère blanche complètera la réfection du toit.
- Le problème d'infiltration d'eau au logement 3130 sera réglé.
- Un petit toit sera construit au-dessus du balcon de l'appartement 405.
- Des bases pour les antennes satellites seront ajoutées sur le toit.

Les travaux causeront quelques **dérangements temporaires** :

- bruit,
- poussière,
- odeurs de goudron,
- présence d'équipements pouvant dégager des vapeurs d'essence.

Vous **ne pourrez utiliser votre antenne satellite pendant les travaux**. L'entrepreneur devra la **désinstaller et la réinstaller** sur une nouvelle base en bois **quelques semaines plus tard**.

À vous d'agir – Rôle du locataire

Les **locataires du dernier étage** de l'immeuble sont invités :

1. À **enlever leurs biens personnels** sur le balcon.
2. À **ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent sur le toit**. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

Dès que votre antenne satellite sera installée sur la nouvelle base, **vous en serez avisés**. Vous devrez alors **communiquer avec votre fournisseur de service** pour la faire activer.

L'OMHM remboursera les frais d'installation **à la réception de la facture**.

Des questions ou des préoccupations concernant le chantier, son déroulement ou le remboursement des frais d'installation? Communiquez avec **Marc Sédillot**, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR



C'est naturel

En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions de lutte aux îlots de chaleur sur plusieurs de ses habitations. Aux endroits déterminés, l'OMHM planifie, pour les prochaines années, des rénovations qui intègrent diverses techniques comme la création de zones d'ombrage, l'installation de toitures blanches et plus encore.

Ainsi, la nouvelle toiture de votre immeuble sera recouverte d'une membrane élastomère blanche qui réfléchit les rayons du soleil, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de chaleur emmagasinée dans le bâtiment. Il s'agit là d'une solution de rechange intéressante aux toitures traditionnelles.

PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble. Il ne devrait pas toutefois en gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'usage de l'entrepreneur et est destiné uniquement aux déchets industriels. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**



Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**



Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Vous possédez une antenne satellite ?

Dès maintenant, vous devez :

- ▶ **Faire déplacer votre antenne sur le support prévu à cet effet.**
- ▶ Ce support se trouve sur la toiture de votre immeuble.
- ▶ L'installation doit être faite par la compagnie qui vous fournit l'antenne et le service de câblodistribution.



Les étapes à suivre :

1. **Prenez rendez-vous** avec votre compagnie de câblodistribution.
2. **Avisez le centre d'appels** de l'Office de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**.
Composez le **514 872-OMHM (6646)**.
3. **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels pour les prévenir**.
Un employé de l'Office se déplacera pour lui permettre d'avoir accès à la toiture.
4. Faites-vous **rembourser les frais d'installation** en communiquant avec **Marc Sédillot**,
votre agent de liaison : **514 868-3077**. Ayez votre facture en main.

Votre antenne n'a pas été déplacée avant le début des travaux ? Elle sera débranchée et retirée.



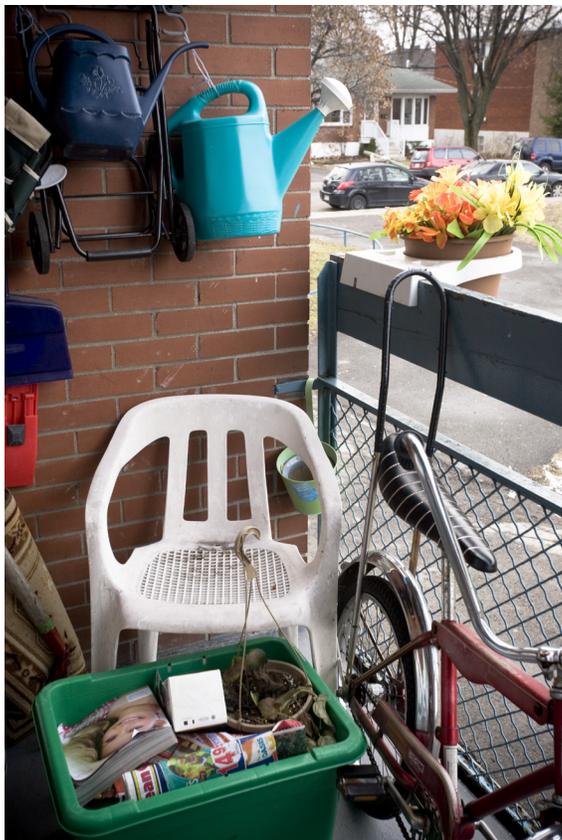
Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux

